

Val de Loire, entre Sully-sur-Loire et Chalonnes

(933, 2000)

[inscription substituée à celle du château de Chambord décidée en 1982]

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Synthèse

Le Bassin de la Loire s'étend sur une vaste région dans le centre et l'ouest de la France, du sud du Massif Central jusqu'à la côte Atlantique. Le bien inscrit au titre des paysages culturels couvre une section du cours moyen du fleuve longue de 280 km, de Sully à l'est d'Orléans jusqu'à Chalonnes, à l'ouest d'Angers, englobant les lits mineur et majeur du fleuve.

Le Val de Loire est un paysage culturel façonné par des siècles d'interaction entre le fleuve, les terres qu'il irrigue, et les populations qui s'y sont établies tout au long de l'histoire.

La Loire a été un axe majeur de communication et de commerce depuis la période gallo-romaine jusqu'au 19^{ème} siècle, favorisant ainsi le développement économique de la vallée et de ses villes. Les nombreux ouvrages destinés à chenaliser le fleuve pour la navigation et à protéger hommes et terres contre les inondations en témoignent, tels que les nombreux ports ou les levées parfois maçonnées qui longent le fleuve.

La Loire a façonné tant les paysages ruraux, dans l'organisation du sol et les types de culture (maraîchage, vigne) que les paysages urbains. Les établissements humains, fermes isolées, bourgs et villes traduisent à la fois les caractéristiques physiques des différentes parties du fleuve et leur évolution historique. L'architecture en tuffeau et en ardoise, l'habitat troglodytique, la trame urbaine, en portent témoignage.

L'histoire politique et sociale de la France et de l'Europe de l'ouest au Moyen Âge ainsi qu'à la Renaissance, quand le Val de Loire fut le lieu du pouvoir royal, est illustrée par les édifices et châteaux qui en ont fait la célébrité: abbayes bénédictines d'abord, forteresses médiévales ensuite transformées à la Renaissance en demeures d'agrément, dotées de jardins et ouvertes sur le paysage. Aux 15^{ème} et 16^{ème} siècles, le Val de Loire a constitué une aire culturelle majeure de rencontres et d'influences entre la Méditerranée italienne, la France et les Flandres, et a participé au développement de l'art des jardins et à l'émergence de l'intérêt pour le paysage.

Critères

critère (i): le Val de Loire est remarquable pour la qualité de son patrimoine architectural, avec ses villes historiques telles que Blois, Chinon, Orléans, Saumur et Tours, mais plus particulièrement pour ses châteaux de renommée mondiale, comme celui de Chambord.

critère (ii): Le Val de Loire est un paysage culturel exceptionnel le long d'un grand fleuve. Il porte témoignage sur un échange d'influences, de valeurs humaines et sur le développement harmonieux d'interactions entre les hommes et leur environnement sur plus de deux mille ans d'histoire.

critère (iv): Le paysage du Val de Loire, et plus particulièrement ses nombreux monuments culturels, illustre à un degré exceptionnel l'influence des idéaux de la Renaissance et du siècle des Lumières sur la pensée et la création de l'Europe occidentale.

Intégrité

La trajectoire historique du Val de Loire est clairement lisible dans le paysage actuel. Sur 280 kilomètres, la variété des typologies architecturales, urbaines et paysagères du Bien est entièrement et largement représentée.

Authenticité

Plusieurs centaines d'édifices, publics et privés, grands châteaux ou monuments plus modestes, sont protégés au titre du code du Patrimoine (monuments historiques), un certain nombre depuis le 19^{ème} siècle, et font l'objet de restaurations et d'entretien régulier. Plusieurs dizaines de centres urbains sont protégés au titre des secteurs sauvegardés ou des zones de protection, ce qui a permis le lancement de programmes de réhabilitation importants. Plusieurs dizaines de sites, enfin, sont classés en application du code de l'Environnement, permettant une préservation de grandes portions de paysage. Les ouvrages liés au fleuve sont régulièrement entretenus ou restaurés. Des protections au titre de la biodiversité préservent le lit du fleuve.

Le Val de Loire conserve un haut degré d'authenticité de l'ensemble, et notamment des principaux centres urbains et monuments à travers leurs usages et matériaux, grâce à de nombreux travaux de conservation. Cependant plusieurs facteurs risquent d'affecter le Bien: les mutations agricoles, l'étalement urbain et une architecture médiocre, l'installation de zones d'activités en bordure des villes et des axes de circulation, la construction de grands équipements (ponts, autoroutes).

Protection et gestion

La zone inscrite couvre une superficie de 745 km² et est entourée d'une zone tampon de 400 km². Le régime de propriété du bien est très divers, de la propriété publique à la propriété privée. Le fleuve et ses rives appartiennent au domaine public fluvial géré directement par l'Etat. La protection et la gestion du bien s'appuient sur la complémentarité de plusieurs dispositifs :

- réglementaires : protections nationales spécifiques du patrimoine culturel et naturel, droit commun d'urbanisme et de planification (collectivités territoriales) ;
- financiers : aides financières de l'Etat, des régions et départements pour la restauration des éléments patrimoniaux, des aménagements nouveaux respectueux des valeurs du bien, des produits de valorisation et de mise en tourisme.
- contractuels : une charte a été signée dans les premières années de l'inscription par toutes les collectivités situées à l'intérieur du périmètre, s'engageant à respecter les valeurs du Bien; dix ans plus tard est demandé un engagement sur le plan de gestion du Bien.

A cela s'ajoute un cadre général de planification et la gestion cohérente de la vallée de la Loire, le plan Loire Grandeur Nature, mis en place par l'Etat en 1994 et jusqu'en 2013 avec tous les acteurs concernés. Ses objectifs sont la sécurité des populations face au risque d'inondation, l'amélioration de la gestion de la ressource en eau, la restauration de la diversité écologique, la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et culturel des vallées ligériennes.

Sur ce territoire très vaste et objet d'un dynamisme démographique et économique important, l'enjeu principal est de concilier la préservation de la VUE du Bien et de ses attributs avec le développement. La coordination de la gestion du bien est assurée depuis l'inscription par l'Etat et les deux régions concernées, Centre et Pays de la Loire, au moyen d'un dispositif spécifique (structure dédiée et comité d'orientation à l'échelle du Bien).

La mise en œuvre d'un plan de gestion du Bien a été lancée en 2011. Protections réglementaires complémentaires, conseil auprès des collectivités locales et des habitants, travail d'information, de formation, de sensibilisation, veille sur les grands projets d'équipement – toutes ces actions sont menées en continu avec la mobilisation des acteurs publics et privés du Val de Loire